

TUNIS, le 23 Octobre 1973

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Mesdames et Messieurs les Chefs des  
Établissements d'Enseignement Secondaire  
et les Directeurs d'Écoles Normales.

Circulaire n° 284/73.  
Emanant de la Sous-Direction  
des services Pédagogiques

Je vous prie de bien vouloir informer les professeurs de philosophie de votre établissement des nouvelles dispositions concernant les devoirs et compositions en leur matière :

1°/ Les devoirs : le minimum de devoirs durant l'année scolaire est, pour les sections de lettres et les classes terminales normales, de :

- 4 devoirs surveillés, en dehors des cours, au rythme moyen d'un devoir tous les deux mois dans les mêmes conditions que l'examen du Baccalauréat (2 sujets de dissertation et un commentaire de texte au choix et durant 4 heures)
- 4 devoirs à la maison combinés alternativement avec les devoirs surveillés (2 sujets de dissertation et un commentaire de texte aux choix également). Le professeur à la faculté de remplacer les devoirs à la maison, en partie ou en totalité, par des devoirs surveillés.

D'autres exercices seront proposés aux élèves à un rythme que le professeur jugera convenable ; explication de textes sur un cahier réservé à cet usage ; plans de dissertation, fiches de lectures, exposés individuels ou collectifs etc....

Pour les autres sections, le nombre de devoirs sera de 3 devoirs surveillés et de 3 devoirs faits à la maison avec la faculté de remplacer ces derniers par des devoirs surveillés.

2°/ Les compositions : les moyennes seront fournies aux dates fixées par l'administration. chaque moyenne sera égale à la moyenne arithmétique des notes des devoirs surveillés et des devoirs faits à la maison, durant la période antérieure à la date fixée, et d'une ou plusieurs notes que le professeur attribue à l'élève en fonction de l'un ou des exercices énumérés ci-dessus.

P. Le Ministre de l'Éducation Nationale  
et p.o.  
Le Directeur de l'Enseignement  
Primaire

P. Le Ministre de l'Éducation Nationale  
Le Directeur de l'Enseignement  
Secondaire

H. BAKIR

A. BEN HASSEN

